

## 7.5 Dépenses d'éducation

En 2022, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est estimée à 180,1 milliards d'euros, après 171,7 milliards en 2021, soit une hausse de 4,9 % en euros courants ► **figure 1**. Son poids dans le produit intérieur brut (PIB) s'élève à 6,8 % ► **figure 2**.

Le **financement initial de la DIE** est majoritairement assuré par l'État (55,7 %) du fait de sa prépondérance dans la rémunération des enseignants et du versement des bourses d'études. En 2022, les crédits de l'État pour l'enseignement scolaire progressent de 3,7 % en euros courants, à la suite principalement de mesures de revalorisation salariale et de moyens supplémentaires alloués à l'inclusion scolaire. La hausse est plus nette dans le premier degré (+4,0 %) compte tenu de la priorité donnée à ce niveau depuis 2017, notamment par le biais de mesures de réduction des effectifs par classe. Dans l'enseignement supérieur, les crédits alloués par l'État s'accroissent de 3,1 % en euros courants, du fait notamment de l'augmentation du nombre de places dans les filières en tension, de mesures de revalorisation des carrières ou encore de la rénovation du bâti des établissements.

En 2022, les collectivités territoriales participent à hauteur de 22,7 % à la DIE dont elles restent le second contributeur, malgré le transfert en 2020 du financement de l'apprentissage des régions vers les organismes professionnels. Cette réforme se traduit par un essor du nombre d'apprentis et une participation accrue des

entreprises à la DIE (9,9 % en 2022, après 9,4 % en 2021). La contribution des ménages rejoint presque son niveau d'avant-crise (7,8 %, contre 7,9 % en 2019). Leur participation aux dépenses avait diminué en 2020, en raison des fermetures des écoles et des établissements ainsi que de la suspension de la plupart des sorties scolaires.

La dépense moyenne par élève ou étudiant atteint 9 860 euros en 2022. Elle croît avec le niveau de formation, de 7 910 euros dans le premier degré à 12 250 euros pour un étudiant dans le supérieur ► **figure 3**. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, principalement dû à un taux d'encadrement renforcé par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). En 2022, le coût moyen par élève ou étudiant progresse pour tous les niveaux en euros courants (+6,4 % dans le premier degré, +3,7 % dans le second degré et +1,4 % dans le supérieur).

Depuis 1980, en euros constants, la dépense moyenne par élève ou étudiant augmente de 1,5 % en moyenne par an. Dans le premier degré, la progression est régulière et est en moyenne de 1,9 % par an sur cette période, en raison notamment de la hausse du taux d'encadrement et de la création du corps des professeurs des écoles. Dans le supérieur, la dépense par étudiant croît de 1,3 % par an en moyenne de 1980 à 2009, puis baisse de 0,7 % par an en moyenne depuis 2009, les effectifs augmentant plus vite que les moyens alloués sur cette dernière période. ●

### ► Définitions

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

**Financement initial de la DIE** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2023.
- *L'état de l'École*, Depp, édition 2023.
- « En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros », *Note d'information* n° 21.21, Depp, mai 2021.
- « 180 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2022, soit 6,8 % du PIB », *Note d'information* n° 23.43, Depp, octobre 2023.

## ► 1. Dépense intérieure d'éducation

Dépenses d'éducation et structure du financement	1980	1990	2000	2010	2020	2021	2022p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>							
DIE en valeur (en milliards d'euros courants)	29,4	70,2	108,2	139,3	160,5	171,7	180,1
DIE en euros constants <sup>1</sup> (en milliards d'euros 2022)	84,8	110,7	149,8	161,9	167,6	176,8	180,1
<b>Dépense moyenne par élève ou étudiant</b>							
Dépense moyenne par élève ou étudiant (en euros courants)	1 810	4 130	6 250	8 070	8 980	9 450	9 860
Dépense moyenne par élève ou étudiant (en euros 2022)	5 200	6 510	8 650	9 370	9 380	9 730	9 860
<b>Structure du financement initial de la DIE (en %)</b>							
État, dont :	67,9	62,4	64,0	57,9	58,6	56,4	55,7
MENJ-MESR <sup>2</sup>	60,3	55,8	56,7	52,9	55,0	52,7	51,9
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	22,6	22,7	22,7
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,1	2,3	3,5	3,9	3,8
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,7	9,4	9,9
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	6,6	7,5	7,8

p : données provisoires.

**1** Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

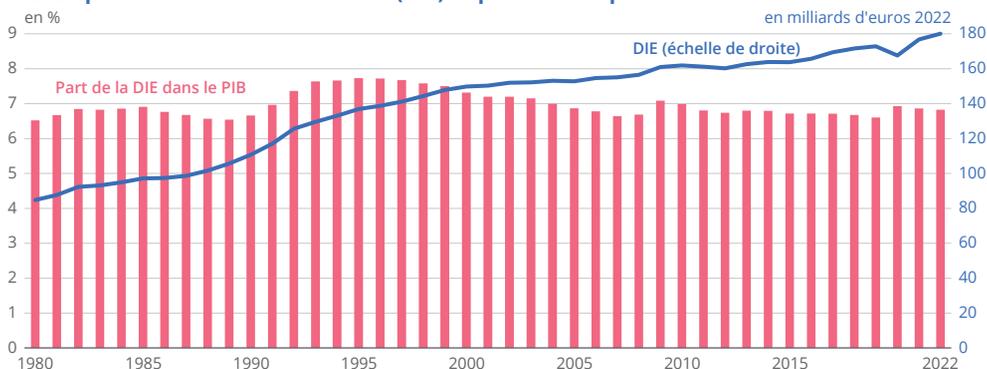
**2** MENJ-MESR : ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Lecture :** En 2022, la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 9 860 euros.

**Champ :** France.

**Source :** MENJ-Depp, compte de l'éducation.

## ► 2. Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



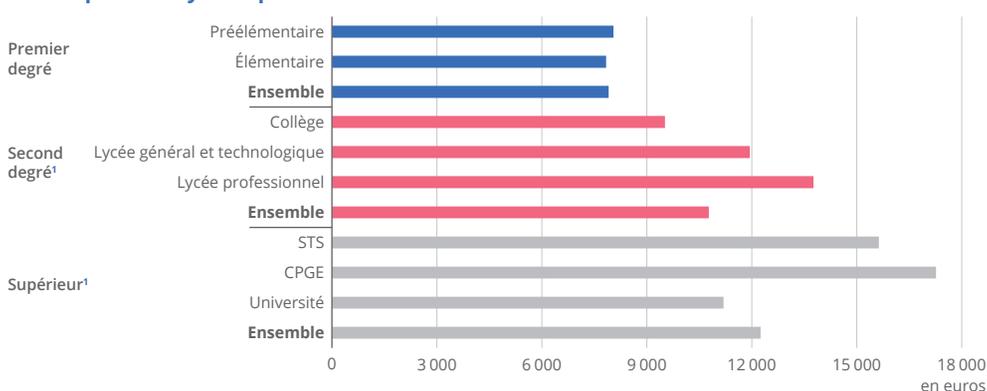
**Note :** Les données 2022 sont provisoires.

**Lecture :** En 2022, la DIE s'élève à 180,1 milliards d'euros, ce qui représente 6,8 % du PIB.

**Champ :** France.

**Source :** MENJ-Depp, compte de l'éducation.

## ► 3. Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2022



**1** Y compris apprentissage.

**Note :** Les données 2022 sont provisoires.

**Lecture :** En 2022, au collège, la dépense moyenne par élève s'élève à 9 520 euros.

**Champ :** France.

**Source :** MENJ-Depp, compte de l'éducation.